



Communiqué: Dossier de presse

Date: 07.12.2020

Embargo: 16.00 (après le discours prononcé devant le Conseil national)

Le Conseil fédéral présente ses objectifs pour 2021

Le 7 décembre 2020, la présidente de la Confédération, Madame Simonetta Sommaruga a présenté les objectifs du Conseil fédéral pour 2021 devant le Conseil national. Ces objectifs sont coordonnés avec les trois lignes directrices fixées pour la législature 2019–2023. Les points essentiels sont les suivants:

Ligne directrice 1: Prospérité

Finances. En 2021, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à une loi sur les finances concernant la gestion de la dette liée au coronavirus. Cette révision a pour but de réduire la dette en entravant le moins possible la reprise économique et à garantir le maintien d'une politique financière constante. Le Conseil fédéral adoptera en outre un message portant révision totale de la loi sur les douanes. Cette révision créera les bases nécessaires à la transformation numérique en cours dans l'Administration fédérale des douanes.

Impôts. Le Conseil fédéral adoptera en 2021 un message relatif au développement de la TVA dans le cadre d'une économie numérisée et mondialisée. La révision portera principalement sur l'assujettissement des subventions à la taxe sur la valeur ajoutée et sur le prélèvement de la TVA par les plateformes de vente en ligne. Le Conseil fédéral adoptera également un message relatif à la révision de la loi fédérale sur l'impôt anticipé. Cette réforme a pour but de renforcer le marché suisse des capitaux de tiers, actuellement peu développé, en exonérant les investisseurs étrangers et les personnes morales étrangères de l'impôt anticipé. Le Conseil fédéral définira en outre la position de la Suisse concernant le projet de mesures de l'OCDE relatives à l'imposition de l'économie numérique.

Numérique. Plusieurs consultations auront lieu en 2021. Le Conseil fédéral prendra acte des résultats de la consultation relative à l'avant-projet de loi sur la communication électronique dans le domaine judiciaire et décidera de la suite à donner aux travaux. Il prendra acte également des résultats de la consultation relative à la loi sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités. Ce projet vise à créer les bases légales nécessaires à l'exploitation de services de base électroniques et à la définition de normes organisationnelles et procédurales pour l'exécution du droit fédéral.

Économie. Le Conseil fédéral adoptera en 2021 un message portant modification de la loi fédérale contre la concurrence déloyale. Ce projet a pour but d'interdire les clauses imposant des prix, notamment des clauses de parité tarifaire dans les contrats entre les plateformes de réservation en ligne et les établissements d'hébergement. Plusieurs consultations auront lieu en 2021; elles porteront notamment sur un projet de loi pour l'allégement de la charge administrative des entreprises et la mise en place d'un frein à la réglementation et sur un projet de révision partielle de la loi sur les cartels destiné à moderniser le contrôle des fusions.

Politique économique extérieure. En 2021, le Conseil fédéral continuera d'œuvrer au développement et à la consolidation du réseau des accords de libre-échange (ALE). Il adoptera à cet effet le message relatif à l'accord entre les États de l'AELE et les États du Mercosur. Il réexaminera par ailleurs sa stratégie de politique économique extérieure et identifiera les déficits possibles puis adoptera, sur cette base, une stratégie de politique économique extérieure actualisée.

Le Conseil fédéral signera en 2021 un accord avec le Royaume-Uni sur les services financiers. Cet accord facilitera l'accès transfrontalier au marché pour un large éventail de services financiers dans les secteurs de l'assurance, de la banque et de la gestion d'actifs ainsi que dans le domaine des infrastructures du marché des capitaux. Le Conseil fédéral poursuivra par ailleurs la mise en œuvre de sa stratégie « Mind the Gap » afin de maintenir et de développer de bonnes relations entre Berne et Londres.

Recherche et formation. En 2021, le Conseil fédéral adoptera les objectifs stratégiques assignés au domaine des EPF et à Innosuisse pour la période 2021–2024. Il poursuivra ses travaux afin de conclure en 2021 les négociations avec l'UE en vue de la participation de la Suisse au prochain programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation « Horizon Europe », au programme Euratom, au projet ITER, voire à d'autres initiatives européennes telles que le Programme pour une Europe numérique (paquet Horizon). Enfin, il décidera en 2021 de la ligne à adopter en ce qui concerne la participation de la Suisse à Erasmus, programme de l'UE en faveur de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport en Europe, pour la période 2021–2027.

Transports. En 2021, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à la révision partielle de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR). Cette révision porte sur les technologies respectueuses de l'environnement, la conduite automatisée et l'adaptation des mesures du programme Via sicura. Le Conseil fédéral adoptera également le message relatif à la modification de la loi sur le transport de voyageurs (LTV), le message relatif à la loi sur les données de la mobilité et le message à l'appui du projet de loi fédérale sur les voies cyclables.

Ligne directrice 2: Cohésion nationale

Médias. En 2021, le Conseil fédéral édictera les dispositions d'exécution destinées à mettre en œuvre le train de mesures adopté en faveur des médias. Le projet prévoit un élargissement de l'aide indirecte à la presse, mais aussi un soutien aux médias en ligne suisses pour une durée limitée à dix ans, ainsi que des mesures générales en faveur des médias électroniques.

Culture. En 2021, le Conseil fédéral édictera les dispositions d'exécution de la révision de la loi sur le cinéma dans le cadre de la mise en œuvre du message sur l'encouragement de la culture pour la période 2021 à 2024.

Politique des langues. En 2021, le Conseil adoptera un rapport sur la mise en œuvre de deux conventions jumelles du Conseil de l'Europe: la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Ce rapport unique exposera les mesures prises par les autorités suisses pour mettre en œuvre les recommandations formulées par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 14 mai concernant la convention-cadre, et le 11 décembre 2019 concernant la charte des langues.

Société. Le Conseil fédéral adoptera en 2021 une stratégie nationale visant l'égalité entre femmes et hommes afin de faire avancer l'égalité dans les faits. Cette stratégie s'articulera autour de trois grands axes: activité professionnelle, possibilités de concilier vie professionnelle et vie familiale, lutte contre le sexisme et la violence.

Sport. En 2021, le Conseil fédéral adoptera un message concernant le soutien aux grandes manifestations sportives internationales. Plusieurs événements sportifs internationaux de grande ampleur doivent avoir lieu en Suisse au cours des prochaines années. Ils présentent des enjeux multiples pour le sport, l'économie et la société, et leur organisation doit être exemplaire en termes de durabilité, de bonne gouvernance et d'efficacité.

Politique sociale. Le Conseil fédéral mettra en vigueur en 2021 la loi fédérale sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés. Cette loi corrige une faille dans le système de sécurité

sociale: les personnes qui arrivent en fin de droit dans l'assurance-chômage après 60 ans pourront dorénavant percevoir une prestation transitoire jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite si elles ont exercé une activité lucrative suffisamment longtemps et qu'elles ne disposent que d'une fortune modeste.

Santé. En 2021, le Conseil fédéral préparera une nouvelle modification de la LAMal dans le cadre du programme de maîtrise des coûts afin d'alléger les charges de l'assurance obligatoire des soins (AOS). Les principaux points de ce paquet sont l'introduction d'un objectif de maîtrise des coûts dans l'AOS, des mesures supplémentaires pour réduire les coûts dans le domaine des médicaments et le renforcement des soins coordonnés.

Politique extérieure. En 2021, le Conseil fédéral adoptera une stratégie de contrôle des armements et de désarmement pour la période 2021–2024 et une stratégie pour le continent américain. Il réexaminera également sa position concernant le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). La candidature de la Suisse à un siège non permanent au Conseil de sécurité entrant dans sa phase finale, le Conseil fédéral décidera notamment des processus de décision à suivre pendant la durée du mandat que la Suisse exercera au Conseil de sécurité si elle obtient un siège.

Développement. En 2021, le Conseil fédéral décidera, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale 2021–2024, des contributions de la Suisse aux organisations multilatérales et institutions financières internationales prioritaires avec lesquelles elle collabore. Ces contributions seront allouées notamment à quatre organisations onusiennes, au Fonds asiatique de développement, au Fonds international de développement agricole et au Partenariat mondial pour l'éducation. Enfin, le Conseil fédéral conclura en 2021 un accord-cadre bilatéral avec le Ghana.

Europe. Le Conseil fédéral poursuivra en 2021 le processus engagé en vue de la conclusion d'un accord institutionnel et de l'adoption du message. Les questions institutionnelles en rapport avec les accords sur l'accès au marché intérieur (développement du droit de l'UE, interprétation du droit, surveillance de la mise en œuvre des accords, règlement des différends) pourront ainsi être réglées. Le Conseil fédéral poursuivra en outre le développement des accords bilatéraux et la conclusion de nouveaux accords avec l'UE.

Ligne directrice 3: Sécurité

Migration. Le Conseil fédéral adoptera en 2021 le message sur la reprise du règlement de l'UE créant un instrument de soutien financier dans le domaine de la gestion des frontières et des visas. Cet instrument servira à soutenir des projets relatifs à la protection des frontières extérieures de Schengen et à la délivrance des visas pendant la période 2021 à 2027.

Droit international. Le Conseil fédéral adoptera en 2021 le message relatif aux modifications du 6 décembre 2019 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale afin de lutter contre l'impunité des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du crime de génocide. Le fait d'utiliser la famine contre la population civile comme méthode dans le cadre de guerres civiles sera également considéré comme un crime de guerre au sens de l'art. 8 du Statut de Rome.

Coopération policière. En 2021, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à une révision partielle de la loi fédérale sur les systèmes d'information de police de la Confédération (LSIP) visant à transposer dans le droit suisse le règlement (UE) 2020/493. Ce projet concerne le système FADO, dispositif européen d'archivage d'images conçu pour l'échange d'informations entre les États Schengen sur les éléments de sécurité des documents authentiques et des faux documents en ligne et sur les caractéristiques potentielles de la fraude dans ces documents.

Criminalité. Le Conseil fédéral adoptera en 2021 un message portant modification de dispositions du code pénal et du code pénal des mineurs. Des mesures de contrôle et d'accompagnement seront mises en place, les compétences des autorités seront clarifiées et les procédures simplifiées.

Terrorisme. Le Conseil fédéral envisage de mettre en consultation en 2021 un projet de loi sur la collecte, l'utilisation et la transmission de données PNR (données relatives aux passagers que les

compagnies aériennes gèrent dans leurs systèmes de réservation et de gestion des vols). Ces données sont un instrument important pour la lutte contre le terrorisme et la grande criminalité; elles sont utilisées par les États de l'UE et de nombreux autres États.

Sécurité. Le Conseil fédéral décidera en 2021 du modèle d'avion de combat et du nouveau système de défense sol-air de longue portée qu'il prévoit d'acquérir. Il se fondera sur les rapports d'évaluation qui seront établis pour les deux systèmes à la suite de la deuxième série de soumissions d'offres. Il adoptera également deux rapports importants. Le premier est le rapport sur la politique de sécurité de la Suisse, document stratégique de base pour la définition de l'orientation à donner à cette politique. Le second sera consacré à l'alimentation en personnel de l'armée et de la protection civile; ce rapport indiquera comment recruter suffisamment de personnes astreintes au service et de volontaires afin de pouvoir répondre aux besoins de l'armée et de la protection civile.

Cyberrisques. Le Conseil fédéral adoptera en 2021 un rapport indiquant (si et de quelle manière il est possible d'améliorer encore, par des mesures ciblées, la résilience des systèmes informatiques des infrastructures critiques en Suisse face aux risques d'actes étrangers abusifs. Ce rapport examinera également si les instruments utilisés actuellement pour le contrôle de sécurité de certains achats sont exploités au maximum dans un contexte d'augmentation des cyberrisques ou s'il est nécessaire de renforcer, au besoin, les mesures ou les normes.

Énergie. En 2021, le Conseil fédéral adoptera plusieurs messages: le message relatif à l'accord sur l'électricité avec l'UE, le message relatif à la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité, le message concernant le projet de loi sur l'approvisionnement en gaz, le message relatif à la révision de la loi sur l'énergie et un message à l'appui d'une révision de la loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau.

Environnement. En 2021, le Conseil fédéral présentera trois projets de révision de la loi sur la protection de l'environnement (LPE). Un premier message portera sur les sites contaminés. Un deuxième message concernera la protection contre le bruit. Et le troisième message aura pour but de mettre en œuvre la Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes.

Climat. En 2021, le Conseil fédéral arrêtera une décision de principe et adoptera un mandat de négociation pour assurer la mise en œuvre effective de l'Accord de Paris sur le climat. Il s'agira, concrètement, de finaliser les règles spécifiques relatives à la prise en compte des réductions d'émissions à l'étranger, à la transparence et à la présentation des rapports.

Aménagement du territoire. En 2021, le Conseil fédéral présentera pour la première fois le rapport sur les effets de la loi fédérale du 20 mars 2015 sur les résidences secondaires qu'il est tenu d'établir selon l'art. 19 de cette loi. Il y proposera au besoin des mesures d'exécution ou des mesures de promotion économique.

Durabilité. Le Conseil fédéral adoptera en 2021 la Stratégie pour le développement durable 2030 et le plan d'action 2021–2023. Il y définira les objectifs et les axes stratégiques de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable ainsi que les mesures à prendre pendant la législature 2019–2023.